



Paris, 21 octobre 2026

CONVENTION REGLEMENTEE

Publication en application de l'Article L. 22-10-13 du Code de commerce

Convention de mise à disposition de Monsieur Sébastien Vanhoove

La convention de mise à disposition de Monsieur Sébastien Vanhoove par la société Carrefour Management étant arrivée à échéance. Le Conseil d'administration de la société Carmila (la Société) a autorisé lors de la séance de ce jour, la signature d'un avenant de prolongation pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 juillet 2030.

Les modalités de la mise à disposition de Monsieur Sébastien Vanhoove sont les suivantes :

Personne concernée : la société CRFP 13 (société indirectement contrôlée par la société Carrefour), actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Société.

Nature et objet : Monsieur Sébastien Vanhoove, salarié de Carrefour Management, est mis à disposition de la Société par la société Carrefour Management afin d'exercer une mission opérationnelle et mettre ainsi sa compétence, son expérience et ses connaissances au service de la Société. Cette mission spécifique occupera une partie de son activité évaluée à la moitié du temps que celui-ci consacre à l'ensemble de ses missions.

Modalités : pendant la durée de la mise à disposition, la Société remboursera à la société Carrefour Management (i) la moitié de la rémunération fixe annuelle brute versée à Monsieur Vanhoove au titre de son contrat de travail et l'intégralité de la Rémunération Variable Annuelle allouée à ce dernier au titre de ses missions et réalisations au sein de la Société ; (ii) l'intégralité de la somme versée, à la demande de la Société, à Monsieur Vanhoove au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué ; (iii) les indemnités de congés payés ; (iv) les charges sociales afférentes aux sommes ci-avant et (v) les frais remboursés à l'intéressé au titre de la mise à disposition.



CONTACT INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Paul Logerot
paul_logerot@carmila.com
+33 6 30 79 52 39

Florian Godard
florian_godard_1@carmila.com
+33 6 85 68 26 19

CONTACT PRESSE

Elodie Arcayna
elodie_arcayna@carmila.com
+33 7 86 54 40 10

CALENDRIER FINANCIER

19 novembre 2026 : Capital Markets Day

11 février 2027 (après bourse) : présentation des résultats annuels 2026

À PROPOS DE CARMILA

Carmila est la troisième société foncière cotée spécialisée dans les centres commerciaux en Europe. Le Groupe gère un portefeuille de centres commerciaux en France, en Espagne et en Italie valorisé à 6,8 milliards d'euros au 30 juin 2026.

Avec plus de 620 millions de visites par an, Carmila met son expertise immobilière, commerciale et digitale au service de la transformation de ses actifs afin de créer une valeur durable pour ses actionnaires et ses partenaires.

Carmila est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (CARM), bénéficie du régime SIIC et fait partie des indices SBF 120 et CAC Mid 60.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans ce document ne se rapportent pas à des faits historiquement avérés, mais constituent des projections, estimations et autres données à caractère prévisionnel basées sur l'opinion des dirigeants. Ces déclarations traduisent les opinions et hypothèses qui ont été retenues à la date à laquelle elles ont été faites. Elles sont sujettes à des risques et incertitudes connus et inconnus à raison desquels les résultats futurs, la performance ou les événements à venir peuvent significativement différer de ceux qui sont indiqués ou induits dans ces déclarations. Nous vous invitons à vous référer au Document d'enregistrement universel de Carmila le plus récent déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour obtenir des informations complémentaires concernant ces facteurs, risques et incertitudes. Carmila n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de modifier les déclarations à caractère prévisionnel susvisées. Carmila ne peut donc être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation qui serait faite de ces déclarations.